

DAI 2022.2023.004

- J'aimerais savoir si les personnes conservent leur statut de vacciné pour toujours ou si après un certain délai (par exemple 6 mois), alors elles ne sont plus considérées protégées, donc vaccinées. Retrouvent-elles alors le statut de non-vacciné?
Ces personnes ont pu conserver leur passeport vaccinal... mais qu'en est-il concrètement dans les données?

Actuellement, peu importe le délai (après 14 jours), le nombre de doses administrées ou les antécédents de maladie, une personne vaccinée demeure vaccinée dans les données que nous publions sur la vaccination. Autrement dit, même si la personne a reçu une dose il y a un an, elle est toujours considérée comme vaccinée quel que soit le nombre de doses reçues.

- J'aimerais aussi avoir le détail entre les non-vaccinés et les vaccinés 1 dose moins de 14 jours (pour les cas, hospitalisations et décès, et ce depuis le début de la vaccination). Car de plus en plus d'études démontrent que la plupart des cas, hospitalisations et décès des vaccinés... ont lieu durant ces 14 premiers jours après la première injection. Comme ils sont mélangés avec les non-vaccinés, ces derniers voient leurs stats très mal paraître.

Comme les vaccins sont efficaces et sûrs, vous n'avez rien à cacher et je ne comprends pas que ces données ne soient pas publiques.

Nous vous informons que le **ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)** ne détient pas les informations demandées puisque nous recevons les données déjà regroupées « non vaccinés + vaccinés depuis moins de 14 jours » de la part de l'INSPQ. Il faudrait donc adresser la demande à l'INSPQ sur cet élément. Ils pourront également expliquer pourquoi ils regroupent ces deux catégories.